



Article 1 - Définition et conditions du jeu-concours

La Ligue Grand Est de Handball est inscrite au Répertoire National des associations en 2017 sous le numéro de SIRET 829 804 871 00012 ayant son siège social au 13 rue Jean Moulin à Tomblaine.

L'association organise un jeu concours dans le cadre d'une opération marketing sur l'événement : « Incroyable Tournée » à Strasbourg organisée par la Fédération Française de Handball, du Samedi 6 au lundi 8 inclus, destiné à promouvoir le handball, ses offres de pratiques et animations, auprès du public présent.

Il est précisé que le jeu concours est développé et géré par la Ligue Grand Est de Handball à l'exclusion de tout parrainage ou intervention de la Fédération Française de Handball, n'assurant que la validation du jeu concours au sein de l'événement.

Le présent document est le règlement du jeu concours. Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par la Ligue Grand Est de Handball.

La Ligue Grand Est de Handball est désignée également ci-après comme : « l'Organisateur, les Organisateurs ».

Le « Participant » au jeu concours est désigné également ci-après comme « le Participant, le Joueur ».

Les « Gagnants » au tirage au sort sont désignés également ci-après comme « les Gagnants ».

Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous :

- Personne physique
- Personne physiquement présente sur l'événement
- Personne ayant participé à tous les ateliers proposés par la FFHandball, la Ligue Grand Est de Handball et le Comité du Bas-Rhin.
 - Soit 4 ateliers sur 6 ateliers au total : Mur digital, PhotoBooth, Atelier Radar, Atelier Bungy Hand, E-room, Hand à 4



La Ligue Grand Est procèdera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au jeu concours ne pourra être validée.

Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du concours.

Le jeu organisé sur l'événement « Incroyable Tournée » à Strasbourg est gratuit et sans obligation d'achat. La participation au jeu concours s'effectue exclusivement en physique, un carton sera remis à l'entrée à tous les visiteurs et disponible sur les différents ateliers, le but étant de participer à un maximum d'ateliers proposés. Une urne sera disponible et accessible pour déposer le carton (sous la tente FFHandball) une fois tous les ateliers effectués.

Le tirage au sort étant réalisé parmi les participants inscrits à ce dernier. Toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue. Le tirage au sort déterminera aléatoirement 10 gagnants parmi l'ensemble de participants.

Article 3 - Dates du concours

Date de début du concours : Le 6 avril 2024 à 10h

Date de fin du concours : Le 8 avril 2024 à 18h

Date du tirage au sort : Le 10 avril 2024

Date de désignation des gagnants : Le 11 avril 2024

Article 4 - Modalités de participation

4.1) Conditions de dépôt de candidature

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner les lots mis en jeu à l'article 5, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous :

- Participer à minimum 4 ateliers sur 6 ateliers de l'Incroyable Tournée : Mur digital, Photo Booth, Atelier Radar, Atelier Bungy Hand, E-room, Hand à 4.
- Déposer le carton dans l'urne qui se trouve sous la tente FFHandball.



L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de ces étapes.

4.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

De façon générale, les Participants garantissent les Organismes du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Tout participant s'engage à respecter le règlement. Tout non-respect du règlement par le Participant et toute fraude, abus, tricherie, déclaration mensongère entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Ainsi, la Ligue Grand Est se réserve le droit sans réserve de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

4.3) Modalités de tirage au sort

Les gagnants seront déterminés par un tirage au sort qui sera effectué par la Ligue Grand Est de Handball, à la date mentionnée dans l'article 3.

Article 5 - Dotations/lots

5.1) Valeur commerciale des dotations

10 lots identiques : 1 Sac Ligue Grand Est de Handball avec goodies personnalisées (à déterminer en fonction du stock de la ligue)

Exemple de goodies : Un tee-shirt LGE, une trousse, un kit de coloriage, une gourde, un ballon, une échocup...

Article 6 - Modalités d'attribution des lots



Une fois les gagnants désignés par la Ligue Grand Est, celle-ci prendra contact via l'adresse mail présente sur le carton, pour informer le participant qu'il est gagnant.

L'ensemble des échanges par e-mail entre l'Organisateur et les gagnants seront conservés sur la boîte email du Professionnel.

Les gagnants seront invités par retour d'email à fournir en complément ses coordonnées précises (nom, prénom, adresse, ville, code postal, n° de téléphone, adresse e-mail) pour pouvoir bénéficier de leur lot.

Si les informations communiquées par le Participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de déficiences techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 10 jours, il perdra sa qualité de Gagnant.

Article 7 - Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organismes, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les renseignements communiqués par le Participant sont destinés à l'usage de la LIGUE GRAND EST dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au jeu concours.

Article 8 - Responsabilités et droits

Les Organismes :



- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

Les Participants :

- Sont tenus responsables de la conformité des informations transmises à l'Organisateur

Article 9 - Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 10 - Dépôt du règlement

L'ensemble des documents sont mis à disposition et accessibles en version française à tout utilisateur et Participant durant la durée du jeu sur le site internet de la ligue www.grandesthandball.fr.

Article 11 – Frais de participation

Le jeu organisé est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 12 - Juridictions compétentes



Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou réclamation concernant le jeu concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par mail à l'adresse 5600000.com@ffhandball.net.

En cas de contestation ou de réclamation concernant les lots attribués, les demandes devront être adressées par mail à l'adresse 5600000.com@ffhandball.net dans un délai de sept (7) jours après la réception du lot.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.

